

Parce que le centre de Tahiti a été déclassé en groupe D, la position chef de tour (CDT) auparavant ouverte en H24 a été renommée position assistant SAR et son ouverture a été réduite à H18.

Pourtant, les contraintes et responsabilités en matière de SAR dans la FIR Tahiti n'ont pas changé lors de ce déclassement :

- ☞ le centre de contrôle de Tahiti est toujours un double organisme gérant une approche et un centre de contrôle en route ;
- ☞ Tahiti-Faa'a reste un aérodrome de dégagement pour les vols océaniques ;
- ☞ le CDT, alerté notamment par les contrôleurs de Tahiti et des îles, est encore responsable du déclenchement des phases d'urgence dans une FIR de 12 500 000 km² ;
- ☞ si la FIR est immense, les ressources humaines et les moyens restent, eux, limités ;
- ☞ en cas de crise, le CDT continue d'assister le RPO et est le point d'entrée de tous les représentants des services de l'Etat ;
- ☞ la formation des CDT est dense et complexe car les responsabilités demeurent grandes et nécessitent une expertise technique.

Le CT DO de vendredi dernier a acté le lancement d'un GT SAR dont le périmètre englobe notre organisme. Le SNCTA s'appuiera sur l'expertise locale des sections Outre-Mer SNCTA pour faire un suivi minutieux de ce dossier à l'approche des négociations protocolaires. Faire valoir la technicité et l'expertise des contrôleurs de l'organisme de Tahiti s'inscrira dans cette démarche nationale.

Le SNCTA continuera à exiger la reconnaissance de la position assistant SAR H24.

Du 1er au 8 décembre, votez SNCTA.